

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPÉCIALITÉS

SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2008

MANAGEMENT DES ORGANISATIONS
ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE

Éléments de corrigé n° 8MGT01C

1 - Caractérissez l'organisation MJC du Vuache : type, statut juridique, taille, champ d'action, ressources, et précisez sa finalité (4 points).

Type d'organisation : organisation à but non lucratif.

Statut juridique : association.

Taille : 2393 adhérents.

Champ d'action : local (développement des activités à l'échelle du canton).

Ressources humaines : conseil d'administration, salariés de l'équipe permanente.

Ressources financières : aides (subventions) des communes, cotisations des adhérents.

Finalité : production de services non marchands sans redistribution de profits dans le domaine des loisirs et de l'épanouissement culturel et sportif.

2 - Identifiez les parties prenantes et dégagez leurs intérêts respectifs (6 points).

- les adhérents : leur intérêt est l'épanouissement personnel, culturel et sportif,
- les collectivités territoriales : favoriser une vie culturelle et sportive locale, dynamique,
- les MJC du canton : mutualiser des ressources et éviter toute forme de concurrence,
- l'Université populaire Vuache Salève : préserver la culture populaire locale,
- les permanents salariés : protéger leur emploi à long terme et bénéficier des activités de la MJC.

3 - Identifiez le problème de management lié à la recherche de compétences (4 points).

Il s'agit d'un problème de recherche de compétences. Le remplacement de personnes en place n'est pas assuré et l'association doit donc rechercher de nouvelles personnes compétentes et prêtes à s'y investir bénévolement (il faut insister sur cette double exigence : bénévole et compétent).

4 - Qualifiez et justifiez la décision prise lors de l'assemblée générale (6 points).

La décision est d'intervenir auprès des adhérents (alors que l'association aurait pu rechercher des personnes à l'extérieur de l'association).

La décision peut être qualifiée de «stratégique» car elle émane du Conseil d'administration et parce qu'elle influencera l'organisation sur le long terme.

La décision peut être également qualifiée d'«opérationnelle» dans la mesure où on met en avant qu'il s'agit simplement «d'épauler l'équipe en place».